

Les acteurs engagés



Contact

**FACE Poitiers - Châtelleraut
Agglomérations
15 rue de la Fraternité
86000 POITIERS**

Président : Renaud FRANCOMME
(Directeur Territorial Régional GRDF)
Téléphone : 06 71 92 64 63

Contact Directeur : Jean Jacques CATARD
Téléphone : 06 70 75 53 96
Messagerie : jj.catard@fondationface.org

**Club FACE
Poitiers - Châtelleraut
Agglomérations**

FACE
Les entreprises contre l'exclusion

**« L'exclusion permanente
d'une partie de nos
concitoyens est
inacceptable
Alors agissons »**

Nos domaines d'intervention au service des territoires



Dans l'Entreprise : conseil, formation, audit, accompagnement

Pour l'Emploi : parrainage, insertion, formation, forum

A l'École : découverte de l'entreprise, appui à l'orientation

Au Quotidien : maîtrise énergétique, éducation budgétaire, accès aux droits

Avec les Acteurs du Territoire : mécénat, IAE, animation locale

Toutes les bonnes raisons de nous rejoindre

Légitimité et crédibilité des entreprises adhérentes :

- ◇ Reconnaissance du club FACE sur le territoire
- ◇ Fondation reconnue d'utilité publique

Participation à des actions collectives territoriales :

- ◇ Donner la possibilité aux salariés de s'investir autrement. La RSE* est un sujet de mobilisation des jeunes
- ◇ Rompre l'isolement dans les politiques RSE* internes à l'entreprise
- ◇ Optimiser ses actions RSE*
- ◇ Acteur d'un club d'entreprise à vocation territoriale

Dons, mécénat et défiscalisation :

- ◇ Optimiser les investissements en matière de Responsabilité Sociale et Sociétale

Professionalisation et animation :

- ◇ Richesse des rencontres entre pairs,
- ◇ Formations internes RSE*,
- ◇ Mise à disposition d'outils et de méthodologie

Relations facilitées avec les collectivités et les institutions :

- ◇ Présence des parties prenantes dans les groupes de travail
- ◇ Médiation

**Une équipe de permanents dans le club
FACE au service de ses adhérents**

Des frais d'adhésion en fonction du nombre de salariés

Jusqu'à 10 : 100 euros
11 à 50 : 300 euros
51 à 100 : 700
101 à 250 : 1000 euros
Plus de 250 : 1 500 euros

Associations / Cotisation personnelle : 50 euros

*RSE: Responsabilité Sociétale et Environnementale